

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 001/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 16**  
**Votants : 23**

#### OBJET

**FINANCES :  
FINANCEMENT DES  
DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT DANS  
L'ATTENTE DE L'ADOPTION  
DU BUDGET 2020.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 JANVIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt, le vingt-sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaients présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER  
Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY  
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –  
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MALARDE –.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. THIERY à M. GEX - Mme LICHY à  
Mme COSSART – M. STEIMER à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M.  
FRANÇOIS - Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE - M. VANOT à M.  
MOUGIN - Mme DIEZ à Mme COUDRAY.

**Absents** : M. BEGNENE - M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **7. FINANCES LOCALES** **7.1 Décisions budgétaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif. Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérants à accorder à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite des quarts de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le budget primitif de l'année 2020 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante avant le 30 avril prochain.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, de procéder au lancement de travaux, conformément aux marchés déjà passés par la collectivité, de réduire les délais globaux de paiement et d'améliorer le taux de réalisation de la section d'investissement, il sera proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à éventuellement engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2020, dans la limite des crédits suivants (il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2020, lors de son adoption).

Vu l'avis de la Commission des finances,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;  
DECIDE de ces affectations suivant le détail figurant dans les tableaux  
ci-annexés.

Budget Ville : **249.464,00 €**

Budget annexe Eau : **76.606,00 €**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

**Montant et affectation des crédits ouverts avant le vote du budget primitif 2020  
Chapitres 20, 21 et 23**

**BUDGET VILLE**

Chap./Articles	Désignation	Total Budget + DM	25% pour BP 2020
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>533 000,00</b>	<b>133 250,00</b>
2031	Frais d'études	522 800,00	130 700,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	750,00
2051	Concessions et droits similaires	7 200,00	1 800,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>464 859,78</b>	<b>116 214,95</b>
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	500,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	164 706,00	41 176,50
21316	Equipements du cimetière	29 000,00	7 250,00
21318	Autres bâtiments publics	81 405,00	20 351,25
2135	Instal.géné., agencements, aménagements des construc	21 000,00	5 250,00
2138	Autres constructions	20 000,00	5 000,00
2151	Réseaux de voirie	84 670,02	21 167,51
2152	Installations de voirie	20 000,00	5 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	4 078,76	1 019,69
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	25 000,00	6 250,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	1 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 000,00	2 000,00
<b>Total général :</b>		<b>997 859,78</b>	<b>249 464,95</b>

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Chap./Articles	Désignation	Total Budget+DM	25% pour BP 2020
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 500,00</b>	<b>375,00</b>
2033	Frais d'insertion	1 500,00	375,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>304 926,25</b>	<b>76 231,56</b>
21561	Service de distribution d'eau	300 926,25	75 231,56
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 000,00	1 000,00
2188	Autres	0,00	0,00
<b>Total général :</b>		<b>306 426,25</b>	<b>76 606,56</b>

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 002/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

**OBJET**  
**ATTRIBUTION SUBVENTION**  
**EXCEPTIONNELLE – COMITE**  
**DES FETES (Carnaval 2020)**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 21 JANVIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil vingt, le vingt –sept Janvier, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER  
Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY  
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –  
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MALARDE –.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. THIERY à M. GEX - Mme LICHY à  
Mme COSSART – M. STEIMER à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M.  
FRANÇOIS - Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE - M. VANOT à M.  
MOUGIN - Mme DIEZ à Mme COUDRAY.

**Absents** : M. BEGNENE - M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

#### **7. FINANCES LOCALES** **7.5 Subventions**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de **2.000,00 €** au  
Comité des Fêtes de Baccarat pour l'organisation du Carnaval qui  
aura lieu le 8 MARS 2020.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 003/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**

**Présents : 16**

**Votants : 23**

**OBJET**  
**ATTRIBUTION SUBVENTION**  
**EXCEPTIONNELLE –**  
**Association MAFU TAPU.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 JANVIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt, le vingt –sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER  
Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY  
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –  
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MALARDE –.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. THIERY à M. GEX - Mme LICHY à  
Mme COSSART – M. STEIMER à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M.  
FRANÇOIS - Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE - M. VANOT à M.  
MOUGIN - Mme DIEZ à Mme COUDRAY.

**Absents** : M. BEGNENE - M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **7. FINANCES LOCALES** **7.5 Subventions**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de **500,00€** à  
l'Association MAFU TAPU qui organise à Baccarat le 29 Février 2020  
un spectacle au profit des îles Wallis et Futuna.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 004/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 16**  
**Votants : 23**

**OBJET**  
**TARIFS COMMUNAUX 2020**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 JANVIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil vingt, le vingt –sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER  
Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY  
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –  
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MALARDE –

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. THIERY à M. GEX - Mme LICHY à  
Mme COSSART – M. STEIMER à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M.  
FRANÇOIS - Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE - M. VANOT à M.  
MOUGIN - Mme DIEZ à Mme COUDRAY.

**Absents** : M. BEGNESE - M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **7. FINANCES LOCALES** **7.10 Divers**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Par délibération du 7 Décembre 2015, les divers tarifs municipaux ont été, pour la plupart, majorés au 1<sup>er</sup> Janvier 2016. Il est proposé de ne pas les augmenter pour l'année 2020.

- Vu l'avis de la Commission des Finances,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les tarifs municipaux pour 2020 ;

- **DECIDE** d'ajouter 4 tarifs concernant la facturation du matériel manquant de la salle des fêtes, à savoir : Bac inox, salière, poivrière et chariot de service. (Tableau des tarifs joint en annexe)

- **DIT** que ces tarifs sont applicables au **1<sup>er</sup> JANVIER 2020.**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

## TARIFS MUNICIPAUX

DÉSIGNATION DU SERVICE	TARIFS 2019	DATE DE LA DÉLIBÉRATION	TARIFS au 1er JANVIER 2020
<b>DROITS DE PLACE</b>			
Petits cirques de plein air	155,00 €	12/12/2016	155,00 €
Ménagerie, supplément	105,00 €	12/12/2016	105,00 €
<b>FÊTE PATRONALE</b>			
Prix du m <sup>2</sup> tous établissements	1,60 €	12/12/2016	1,60 €
Prix du M <sup>2</sup> au-delà de 100 m <sup>2</sup>	1,30 €	12/12/2016	1,30 €
Minimum de perception	16,00 €	12/12/2016	16,00 €
Par voiture de ménage ou caravane	6,50 €	12/12/2016	6,50 €
Par véhicule lourd	7,50 €	12/12/2016	7,50 €
Forfait eau-assainissement (par branchement)	21,00 €	12/12/2016	21,00 €
<b>MARCHÉ HEBDOMADAIRE (le ml)</b>			
Pour les abonnés	0,70 €	12/12/2016	0,70 €
Pour les non-abonnés	1,50 €	12/12/2016	1,50 €
Minimum de perception (de 0 à 6 mètres)	5,00 €	12/12/2016	5,00 €
<b>COMMERCANTS NON SEDENTAIRES</b>			
Camion d'outillage	150,00 €	12/12/2016	150,00 €
Vente ambulante (pizza, poissonnerie...)			
Tarif journalier non divisible par demi-journée	100,00 €	12/12/2016	100,00 €
Abonnement trimestriel	500,00 €	12/12/2016	500,00 €
<b>TERRASSE ET ÉTALAGE (le m<sup>2</sup>)</b>			
Droits de terrasse CAFÉS et RESTAURANTS	9,00 €	12/12/2016	9,00 €
<b>WC PUBLICS - Rue Gal Rouvillois</b>			
	0,20 €	12/12/2016	0,20 €
<b>CIMETIÈRE BACCARAT</b>			
Trentenaires	200,00 €	12/12/2016	200,00 €
Cinquantenaires	300,00 €	12/12/2016	300,00 €
<b>CIMETIÈRE BADMENIL</b>			
Trentenaires	200,00 €	12/12/2016	200,00 €
Cinquantenaires	300,00 €	12/12/2016	300,00 €

## TARIFS MUNICIPAUX

DÉSIGNATION DU SERVICE	TARIFS 2019	DATE DE LA DÉLIBÉRATION	TARIFS au 1er JANVIER 2020
<b>COLUMBARIUM - case de 4 urnes</b>			
Concession 30 ans	1 000,00 €	12/12/2016	1 000,00 €
Concession 50 ans	1 500,00 €	12/12/2016	1 500,00 €
<b>CONCESSIONS CINÉRAIRES BACCARAT (4 urnes maxi.)</b>			
Pour une durée de 30 ans	200,00 €	12/12/2016	200,00 €
Pour une durée de 50 ans	300,00 €	12/12/2016	300,00 €
<b>CONCESSIONS CINÉRAIRES BADMENIL (4 cases maxi.)</b>			
Pour une durée de 30 ans	200,00 €	12/12/2016	200,00 €
Pour une durée de 50 ans	300,00 €	12/12/2016	300,00 €
<b>OCCUPATION DU CAVEAU PROVISOIRE</b>			
Par jour pour la première semaine	1,00 €	27/06/2016	1,00 €
par jour pour la deuxième semaine	2,00 €	27/06/2016	2,00 €
par jour pour la troisième semaine	4,00 €	27/06/2016	4,00 €
par jour au-delà	10,00 €	27/06/2016	10,00 €
<b>TAXES CIMETIERE</b>			
Taxe d'inhumation	50,00 €	29/01/2018	50,00 €
Taxe de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	50,00 €	29/01/2018	50,00 €
<b>VACATIONS FUNÉRAIRES</b>			
Vacations funéraires	25,00 €	12/12/2016	25,00 €
<b>PRÊT DE MATÉRIEL</b>			
<b>TENTES LASER (CHAPITEAUX)</b>			
Particuliers (par week-end) BACCARAT	50,00 €	12/12/2016	50,00 €
Particulier (par week-end ) HORS BACCARAT	100,00 €	12/12/2016	100,00 €
Caution	200,00 €	12/12/2016	200,00 €
Associations (par week-end) BACCARAT	GRATUIT	12/12/2016	GRATUIT
Associations (par week-end) HORS BACCARAT	50,00 €	12/12/2016	50,00 €
Caution	200,00 €	12/12/2016	200,00 €
Grand Podium couvert (Associations Baccarat)	GRATUIT	12/12/2016	GRATUIT

## TARIFS MUNICIPAUX

DÉSIGNATION DU SERVICE	TARIFS 2019	DATE DE LA DÉLIBÉRATION	TARIFS au 1er JANVIER 2020
<b>PRÊT DE MATERIEL (SUITE)</b>			
Grand Podium couvert (Associations hors Baccarat)	<b>600,00 €</b>	12/12/2016	600,00 €
Plancher (hors Baccarat)	<b>500,00 €</b>	12/12/2016	500,00 €
<b>Podium mobile 7,22 X 5,92 ml</b>			
Surface 43 m <sup>2</sup> - Unité de location : U/jour	<b>300,00 €</b>	12/12/2016	300,00 €
<b>Plancher mobile (6 éléments 2 X 1 ml)</b>			
Surface 12 m <sup>2</sup> - Unité de location : M <sup>2</sup> /jour	<b>1,00 €</b>	12/12/2016	1,00 €
Transport (kilomètre)	<b>1,00 €</b>	12/12/2016	1,00 €
Main d'œuvre	<b>23,00 €</b>	12/12/2016	23,00 €
<b>LOCATION ESPACE LOISIRS</b>			
Grande salle (bachamois) - forfait	<b>50,00 €</b>	12/12/2016	50,00 €
non bachamois	<b>150,00 €</b>	12/12/2016	150,00 €
<b>EXPOSITIONS</b>			
Vente d'affiches	<b>5,00 €</b>	12/12/2016	5,00 €
Vente de catalogues	<b>10,00 €</b>	12/12/2016	10,00 €
<b>DIVERS</b>			
Vente affiches sur le thème de Baccarat éditées par l'Imagerie d'Epinal	<b>20,00 €</b>	12/12/2016	20,00 €
Vente Livre "Baccarat Une Ville -Terre de Cristal"	<b>63,30 €</b>	20/05/2019	63,30 €
<b>VIDEO</b>			
Prestation de montage vidéo ou de films promotionnels	15,00 € / heure	12/12/2016	15,00 €/ HEURE
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>			
Tarif des prestations assurées par la ville destinées à d'autres collectivités territoriales	45,00 € / heure	12/12/2016	45,00 € / heure
Facturation enlèvement des ordures ménagères par le GIR (Groupe d'Intervention Rapide)	27,00€/heure	11/04/2018	27,00 € / heure

## TARIFS MUNICIPAUX

DÉSIGNATION DU SERVICE	TARIFS 2019	DATE DE LA DÉLIBÉRATION	TARIFS au 1er JANVIER 2020
<b>REGIE PUBLICITAIRE - INSERTIONS ENCARTS DANS LE MAGAZINE "TRAIT D'UNION"</b>	<b>CHANGEMENT DE FORMAT DE LA REVUE</b>		
Prix du 1/16ème de page ( 12,5 LX 4,25 cm H soit 53,12 cm <sup>2</sup> )	50,00 €	11/04/2016	50,00 €
Prix du 1/8ème de page (12,5 L x 8,5 cm H soit 106,25 cm <sup>2</sup> )	90,00 €	11/04/2016	90,00 €
Prix du 1/4 de page ( 12,5 cm x 18 cm H soit 225 cm <sup>2</sup> )	170,00 €	11/04/2016	170,00 €
Prix de la demi page (26 cmL x 17 cm H soit 442 cm <sup>2</sup> )	295,00 €	11/04/2016	295,00 €
Prix Pleine page ( 26 cm L x 30,6 cm H soit 795,60 cm <sup>2</sup> )	490,00 €	11/04/2016	490,00 €
<b>PHOTOCOPIES ECOLES</b>			
Copie noir (l'unité TTC)	0,025 €	30/05/2016	0,025 €
Copie couleur (l'unité TTC)	0,050 €	30/05/2016	0,050 €
<b>LOCATION VEHICULES DE SERVICE</b>			
Prix au kilomètre	0,30 €	<b>24/06/2019</b>	0,30 €

TARIFS - SALLE DES FETES

ANNÉE 2020	ASSOCIATIONS LOCALES 1ère utilisation (Année civile)	ASSOCIATIONS LOCALES 2ème utilisation (Année civile)	PARTICULIERS LOCAL	PARTICULIERS EXT ASSOC EXT	PERSONNEL COMMUNAL	COMMERCE EXTERIEUR	COMMERCE LOCAL	WEEK-END EXT (MARIAGE)	WEEK-END LOCAL (MARIAGE)
Grande salle + bar + cuisine + salle de réunion	0 €	126 €	253 €	484 €	127 €	1 180 €	872 €	602 €	314 €
Location : assiettes + couverts + verres	15€ / 50	25€ / 50	30€ / 50	30€ / 50	25€ / 50	30€ / 50	30€ / 50	30€ / 50	30€ / 50
Location : verres ou assiettes	8€ / 50	13€ / 50	15€ / 50	15€ / 50	13€ / 50	15€ / 50	15€ / 50	15€ / 50	15€ / 50
Chauffage + Electricité (forfait)	127 €	158 €	158 €	158 €	79 €	158 €	158 €	205 €	205 €
Vaisselle Cassée (voir tableau annexé)									
Caution 300 €									
Perte de clé : 2500€									
Nous vous rappelons que toutes dégradations ou casse seront facturées au locataire									

ARTICLES	Quantité	TARIFS au 1er JANVIER 2019	TARIFS AU 1er JANVIER 2020
Assiettes plates 24.5 cm	1	4,00 €	4,00 €
Assiettes plates 19 cm	1	4,00 €	4,00 €
Assiettes creuses	1	4,00 €	4,00 €
Tasses à café	1	2,00 €	2,00 €
Soucoupes à café	1	2,00 €	2,00 €
Verres à eau 24 cl	1	2,00 €	2,00 €
Verres à vin 19 cl	1	2,00 €	2,00 €
Flûtes	1	3,00 €	3,00 €
Fourchettes de table	1	2,00 €	2,00 €
Cuillères de table	1	2,00 €	2,00 €
Cuillères à café	1	2,00 €	2,00 €
Couteaux inox	1	3,00 €	3,00 €
Cuillères à dessert	1	2,00 €	2,00 €
Compotiers tressés 13 cl	1	2,00 €	2,00 €
Saladiers blancs	1	6,00 €	6,00 €
Brocs bistrot 100 cl	1	4,00 €	4,00 €
Corbeilles ovales	1	6,00 €	6,00 €
Plats ovales	1	5,00 €	5,00 €
Plats à poisson	1	40,00 €	40,00 €
Plats à gratin	1	5,00 €	5,00 €
Tire-Bouchon comptoir	1	200,00 €	200,00 €
Plateaux de service	1	9,00 €	9,00 €
Seaux à champagne	1	16,00 €	16,00 €
Percolateur 180 tasses	1	450,00 €	450,00 €
Tire-bouchon limonadier	1	10,00 €	10,00 €
Tables rectangulaires	1	300,00 €	300,00 €
Tables carrées	1	300,00 €	300,00 €
Tables rondes	1	300,00 €	300,00 €
Grille FOUR	1	50,00 €	50,00 €
Plaque FOUR	1	50,00 €	50,00 €
Chaises	1	100,00 €	100,00 €
Bac inox	1		25,00 €
Salière	1		2,00 €
Poivrière	1		2,00 €
Chariot service GM inox	1		275,00 €

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 005/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

**OBJET**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**DETR 2020 :**  
**SECURISATION DE LA RUE**  
**DE MENIL ET DE LA RUE**  
**SAINT-CHRISTOPHE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 JANVIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt, le vingt –sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER  
Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY  
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –  
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MALARDE –

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. THIERY à M. GEX - Mme LICHY à  
Mme COSSART – M. STEIMER à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M.  
FRANÇOIS - Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE - M. VANOT à M.  
MOUGIN - Mme DIEZ à Mme COUDRAY.

**Absents** : M. BEGNENE - M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **7. FINANCES LOCALES** **7.5 Subventions**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Chaque jour, la rue de Ménil et la rue Saint Christophe sont empruntées en moyenne respectivement par 1631 et 1426 véhicules (sens Rambervillers-Baccarat) et 1626 et 1296 véhicules (sens Baccarat-Rambervillers) dont environ 15% de poids lourds. A ce trafic s'ajoutent les véhicules en provenance ou en direction de Deneuvre et de la rue des Gadines.

Pour les riverains et les piétons, cette circulation est devenue insupportable et très dangereuse. Les contrôles de vitesses procédés par la gendarmerie n'ont pas suffi à réduire des excès importants.

Il a été constaté, rue Saint-Christophe, des excès de vitesse pour 85% des véhicules, dont 25% à plus de 70km/h et, rue de Ménil, des excès de vitesse pour 78.04% des véhicules, dont 15% au-dessus de 65km/h.

Ainsi, pour répondre à cette problématique, et en concertation avec le conseil départemental, il a été procédé, en septembre 2018, à la mise en place d'écluses « temporaires » réduisant la vitesse à 30km/h le temps de leur franchissement. Depuis la mise en place de ces écluses et à l'aide de radars pédagogiques dans le sens Rambervillers-Baccarat, il a été constaté une baisse significative des excès de vitesse. 15.25% au lieu de 85% rue Saint-Christophe et 9.36% au lieu de 78.04% rue de Ménil.

Ce dispositif temporaire a donc permis de casser significativement la vitesse.

Suite à l'étude de Concilium, mandaté par la ville pour l'aménagement sécuritaire de cette rue, il convient notamment désormais de réaliser ces écluses en dur.

Afin de réaliser ces travaux et de sécuriser de façon pérenne la circulation dans les rues de Ménil et Saint-Christophe, il est proposé d'engager le projet et de solliciter des subventions au titre de la DETR 2020, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Sécurisation de la rue de Ménil et de la rue Saint-Christophe	130 000 €	ETAT – DETR 2020 (40%)	52 000 €
		AUTOFINANCEMENT (60%)	78 000 €
TOTAL	130 000 €		130 000 €

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité moins une abstention :

- **AUTORISE** l'engagement de ce projet
- **ACTE** le plan de financement ci-dessous
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2020
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention sollicitée

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 006/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 16**  
**Votants : 23**

**OBJET**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**DETR 2020 :**  
**AMENAGEMENT DE LA**  
**RUELLE SAINT-WOLFGANG.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 JANVIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt, le vingt –sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER  
Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY  
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –  
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MALARDE –.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. THIERY à M. GEX - Mme LICHY à  
Mme COSSART – M. STEIMER à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M.  
FRANÇOIS - Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE - M. VANOT à M.  
MOUGIN - Mme DIEZ à Mme COUDRAY.

**Absents** : M. BEGNENE - M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **7. FINANCES LOCALES** **7.5 Subventions**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

La ruelle Saint-Wolfgang est une rue étroite et dont l'entretien est récurrent. De par son agencement et en raison de son état actuel, cette rue nécessite des travaux d'entretiens réguliers, mobilisant personnel, outil, et dont les investissements matériel sont conséquents. Les riverains de cette ruelle sollicitent ainsi régulièrement les services techniques municipaux pour entretenir cet espace. Il convient aujourd'hui de trouver une solution pérenne dans cette ruelle, qui dessert notamment l'école maternelle de Humbépaire.

Afin de réaliser ces travaux, il est proposé d'engager le projet et de solliciter des subventions au titre de la DETR 2020, selon le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ HT</b>
Aménagement de la ruelle Saint-Wolfgang	80 000€	ETAT – DETR 2020 (40%)	32 000€
		AUTOFINANCEMENT (60%)	48 000€
<b>TOTAL</b>	<b>80 000 €</b>		<b>80 000 €</b>

Vu l'avis de la commission des Finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'engagement de ce projet
- **ACTE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2020
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention sollicitée.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 007/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**

**Présents : 16**

**Votants : 23**

**OBJET**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**DETR 2020 : CREATION DE**  
**COURTS DE TENNIS**  
**COUVERTS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 JANVIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt, le vingt –sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER  
Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY  
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –  
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MALARDE –.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. THIERY à M. GEX - Mme LICHY à  
Mme COSSART – M. STEIMER à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M.  
FRANÇOIS - Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE - M. VANOT à M.  
MOUGIN - Mme DIEZ à Mme COUDRAY.

**Absents** : M. BEGNENE - M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **7. FINANCES LOCALES** **7.5 Subventions**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

La commune dispose actuellement d'un court de tennis couvert et de deux courts de tennis extérieurs.

Depuis plusieurs années, le club de tennis ; qui compte 110 licenciés sur la saison 2018/2019 connaît de nombreuses difficultés ; notamment organisationnelles, pour planifier les entraînements et les tournois. Le nombre important de licenciés et la présence d'un unique court couvert compliquent la pratique du tennis pour l'ensemble des licenciés.

De plus, le club local souhaite développer davantage d'activités et manque à ce jour d'infrastructure nécessaire à son développement.

Afin de répondre à cette problématique et de favoriser le développement du tennis et de la pratique sportive, il est proposé de créer deux nouveaux courts à proximité des terrains existants, et de solliciter une subvention DETR 2020, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Cours de tennis couverts, comprenant deux terrains synthétiques en dur, deux structures en bois lamellés, deux doubles toiles, un éclairage LED, le terrassement armature et de fond, l'assistance à maîtrise d'ouvrage.	300 770 €	ETAT – DETR 2020 (30%)	90 231 €
		AUTOFINANCEMENT (70%)	210 539 €
<b>TOTAL</b>	<b>300 770 €</b>		<b>300 770 €</b>

Vu l'avis de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'engagement de ce projet
- **ACTE** le plan de financement ci-dessous
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2020
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention sollicitée

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 008/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 16  
Votants : 23

**OBJET**  
**URBANISME :**  
**REGULARISATION DE**  
**L'EMPRISE DE LA VOIRIE**  
**COMMUNALE SUR DEUX**  
**PROPRIETES PIVEES –**  
**PLACE DE LA GARE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 JANVIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil vingt, le vingt –sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaients présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER  
Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY  
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –  
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MALARDE –.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. THIERY à M. GEX - Mme LICHY à  
Mme COSSART – M. STEIMER à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M.  
FRANÇOIS - Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE - M. VANOT à M.  
MOUGIN - Mme DIEZ à Mme COUDRAY.

**Absents** : M. BEGNESE - M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 3. Domaine et Patrimoine

##### 3.1.2 Acquisitions inférieures à 75 000 euros

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il s'agit de l'acquisition de deux portions de terrain à dissocier des parcelles cadastrées AM n°8 et AM n°328, afin de régulariser l'emprise de la voirie communale Place de la Gare sur les propriétés de :

- M. et Mme BRIN, située 1 Place de la Gare
- Mme PEROT, située 3 Place de la Gare

Il s'agit de deux bandes de terrain, à usage de trottoir, situées entre le domaine public et la délimitation physique desdites propriétés.

Après rencontre avec les propriétaires concernés, chacun d'eux en propose une cession à l'euro symbolique au profit de la Commune.

Les frais de géomètre et d'établissement des actes notariés seront à la charge de la Commune.

L'avis des Domaines n'est pas requis.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour l'acquisition à l'euro symbolique de chacune des deux portions de terrain issues des parcelles cadastrées AM n°8 et 328, situées entre le domaine public et la délimitation physique desdites propriétés, à usage actuel de trottoir.
- **DIT** que les frais de géomètre et d'établissement des actes notariés seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à l'acquisition, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 009/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 16  
Votants : 23

**OBJET**  
**URBANISME : NOTORIETE**  
**ACQUISITIVE :**  
**Régularisation de la voirie Rue**  
**Jean Monnet et de la parcelle**  
**AL N°349 dans la Ruelle Saint**  
**Wolfgang.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 JANVIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil vingt, le vingt –sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Étaient présents :** M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER  
Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY  
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –  
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MALARDE –.

**Excusés ayant donné pouvoir :** M. THIERY à M. GEX - Mme LICHY à  
Mme COSSART – M. STEIMER à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M.  
FRANÇOIS - Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE - M. VANOT à M.  
MOUGIN - Mme DIEZ à Mme COUDRAY.

**Absents :** M. BEGNENE - M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 3. Domaine et Patrimoine

##### 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

En matière immobilière, l'article 2258 du Code civil dispose que : « la prescription acquisitive est un moyen d'acquérir un bien ou un droit par l'effet de la possession sans que celui qui l'allègue soit obligé d'en rapporter un titre ou qu'on puisse lui opposer l'exception déduite de la mauvaise foi ».

La prescription acquisitive (ou usucapion) est donc un mode d'acquisition de droits réels immobiliers, qui transforme en situation de droit, une situation de fait.

L'article 2261 du Code civil impose quatre qualités essentielles à la reconnaissance d'une possession utile : elle doit être **continue et non interrompue, paisible, publique et non équivoque**. Par ailleurs, et aux termes de l'article 2272 du Code civil, « **le délai de prescription requis pour acquérir la propriété immobilière est de trente ans** ».

La prescription acquisitive n'opère pas de plein droit lorsque le délai de possession utile se trouve écoulé. Le possesseur doit lui-même se prévaloir du bénéfice de l'usucapion pour se trouver investi de la propriété et peut faire établir un acte de notoriété acquisitive.

En l'espèce, dans le cadre d'un projet de vente d'une ancienne crèche située 9 rue de Humbépaire à Baccarat (constituée des parcelles cadastrées AL n° 19 et 20) bénéficiant également d'un accès par la rue privée « Jean Monnet », il a été établi que cette dernière, cadastrée AL n°347, n'a jamais été cédée ni aux propriétaires du lotissement de la rue Jean Monnet, ni rétrocédée à la Commune.

Or, le lotisseur de l'époque, la société PAGLIARIN, n'a aujourd'hui plus d'existence légale.

De plus, M. le Maire exposera la situation de la parcelle privée cadastrée AL n°349 (située dans l'emprise de la ruelle communale Saint-Wolfgang), qui donne l'accès à la rue Jean Monnet depuis la ruelle Saint Wolfgang.

Cette dernière parcelle ainsi que celle cadastrée AL n° 347 énumérée ci-avant (rue Jean Monnet) font l'objet depuis plus de trente ans d'une possession continue, réelle, publique et non équivoque accomplie à titre de propriétaire par la Commune. Certains témoins, riverains de la rue Jean Monnet, attestent cette possession depuis plus de trente ans.

- Vu le Code civil et ses articles 2258 et suivants,
- Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Considérant que la Commune se comporte comme propriétaire des parcelles cadastrées AL n° 347 et 349 puisqu'elle les entretient de manière continue et non interrompue depuis au moins 30 ans,
- Considérant que des témoins riverains des dites parcelles attestent que cette possession a eu lieu à titre de propriétaire, d'une façon continue, non interrompue, paisible, publique et non équivoque depuis au moins 30 ans,

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'acquisition au titre de la prescription trentenaire des parcelles cadastrées AL n° 349 et 347, d'une surface respective de 121 m<sup>2</sup> et 1 025m<sup>2</sup>.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire de choisir deux témoins de son choix devant intervenir à l'acte de prescription acquisitive pour attester les faits de prescription trentenaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer tous documents visant à mettre en œuvre la présente délibération.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 010/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 16**  
**Votants : 23**

#### OBJET

**URBANISME :**  
**CONVENTION DE MAITRISE**  
**FONCIERE OPERATIONNELLE**  
**ENTRE L'E.P.F.L., LA**  
**COMMUNE DE BACCARAT ET**  
**LA C.C.T.L.B.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 JANVIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil vingt, le vingt –sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER  
Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY  
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –  
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MALARDE –.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. THIERY à M. GEX - Mme LICHY à  
Mme COSSART – M. STEIMER à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M.  
FRANÇOIS - Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE - M. VANOT à M.  
MOUGIN - Mme DIEZ à Mme COUDRAY.

**Absents** : M. BEGNENE - M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **3. Domaine et patrimoine** **3.1 Acquisition**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

La Commune de Baccarat et la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (C.C.T.L.B.) ont engagé une réflexion sur la revitalisation du centre-bourg de Baccarat.

Une étude stratégique, cofinancée par la Région Grand Est, est en cours de réalisation. Elle vise à identifier les axes d'interventions en lien avec les enjeux économiques, sociologiques et urbains afin de mettre en œuvre le renouvellement du centre-bourg.

Dans le cadre de cette politique, la Commune de Baccarat et la C.C.T.L.B. ont sollicité l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) pour l'acquisition et le portage foncier de l'ancien magasin LIDL situé 26 rue de Humbépaire, cadastré AL n° 396.

Conformément à la délibération municipale n° 112/2019 du 25 novembre 2019 relative à l'acquisition de ce bien immobilier, un compromis de vente a été signé entre la Commune et la société LIDL. Il est prévu la possibilité d'une substitution au profit de l'E.P.F.L, dans la mesure où une opération foncière serait menée avec cette dernière.

L'acquisition de ce bâtiment pourrait permettre à la fois de réaliser ou faire réaliser un projet de développement économique en lien avec le projet de revitalisation du centre-bourg. Il est envisagé :

- d'une part, l'aménagement d'une partie du bâtiment pour un acteur économique privé,
- et d'autre part, sur l'autre partie, en l'aménagement de salles à disposition des associations de la Commune.

Afin de permettre à la Commune de réaliser son projet, l'E.P.F.L. mettrait en œuvre une opération foncière dont l'enveloppe prévisionnelle s'élèverait à 160 000€ HT, intégrant notamment les frais liés à l'acquisition, les frais éventuels de sécurisation du site et les coûts liés à la gestion.

La période de portage des biens acquis par l'E.P.F.L. s'achèverait au plus tard le 30/06/2025, avec la possibilité d'une prolongation de cinq années supplémentaires par voie d'avenant.

Il sera donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention de maîtrise foncière opérationnelle entre l'E.P.F.L., la commune de Baccarat et la C.C.T.L.B.

- VU les articles L2122-22 et L2241-1 du Code Général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération du conseil municipal n°112/2019 en date du 25 novembre 2019 relative à l'acquisition de l'ancien site commercial LIDL ;
- VU les termes de la convention de portage foncier ;

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, la commune de BACCARAT et la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, sur la base d'une durée de portage financier de 5 ans, qui s'achèvera au plus tard le 30/06/2025, avec possibilité d'une prolongation de cinq années supplémentaires par voie d'avenant.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et les documents y afférents ;
- **HABILITE** le Maire, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 011/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**

**Présents : 16**

**Votants : 23**

**OBJET**  
**RESSOURCES HUMAINES :**  
**RECRUTEMENT SUITE A**  
**ACCROISSEMENT**  
**TEMPORAIRE D'ACTIVITE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 JANVIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt, le vingt –sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER  
Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY  
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –  
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MALARDE –.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. THIERY à M. GEX - Mme LICHY à  
Mme COSSART – M. STEIMER à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M.  
FRANÇOIS - Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE - M. VANOT à M.  
MOUGIN - Mme DIEZ à Mme COUDRAY.

**Absents** : M. BEGNENE - M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **4. FONCTION PUBLIQUE** **4.2 Personnel contractuel**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Afin de minimiser les déplacements périscolaires les midis, il a été décidé de créer une petite cantine à l'école maternelle HUMBEP Aire, anciennement le local de musique.

Pour faire suite à cette décision et afin d'accomplir les travaux rapidement, il a été décidé de recruter une personne à temps complet du lundi 13 janvier au vendredi 14 février 2020 pour apporter un renfort. Cette personne est recrutée à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique correspondant à un salaire de 1 532,33 € Brut.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur Maire à recruter une personne dans les conditions énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 012/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

**OBJET**  
**RESSOURCES HUMAINES :**  
**OUVERTURE D'UN POSTE**  
**D'ATSEM**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 JANVIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt, le vingt –sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER  
Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY  
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –  
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MALARDE –.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. THIERY à M. GEX - Mme LICHY à  
Mme COSSART – M. STEIMER à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M.  
FRANÇOIS - Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE - M. VANOT à M.  
MOUGIN - Mme DIEZ à Mme COUDRAY.

**Absents** : M. BEGNESE - M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. Fonction publique

##### 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Pour faire face à l'interruption d'un contrat intérim, il a été décidé de recruter une personne qui a déjà effectué un remplacement à l'école maternelle Humbépaire et dont les retours ont été positifs.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir un d'un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles – ATSEM afin de pallier un besoin dans la collectivité.
- **DIT** que cette décision prendra effet à partir du 03 février 2020.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 013/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 16  
Votants : 23

**OBJET**  
**RESSOURCES HUMAINES :**  
**MODIFICATION DU TABLEAU**  
**DES EFFECTIFS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 JANVIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt, le vingt –sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Étaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER  
Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY  
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –  
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MALARDE –.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. THIERY à M. GEX - Mme LICHY à  
Mme COSSART – M. STEIMER à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M.  
FRANÇOIS - Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE - M. VANOT à M.  
MOUGIN - Mme DIEZ à Mme COUDRAY.

**Absents** : M. BEGNESE - M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des missions assurées et des nécessités de service, il est proposé de modifier le tableau des effectifs.

Les ouvertures de postes font référence à des évolutions de carrière pour 7 agents. Ces évolutions correspondent soit à des critères d'ancienneté, soit à la réussite d'un examen ou d'un concours

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** les fermetures et ouvertures de postes suivantes :

- Services Administratifs :
  - Fermeture de 1 poste à temps complet au 13 février 2020 > adjoint administratif territorial ;
  - Fermeture de 1 poste à temps complet au 29 février 2020 > adjoint administratif territorial ;
  - Fermeture de 1 poste à temps complet au 29 février 2020 > adjoints administratif principal de 2ème classe ;
  - Ouverture de 1 poste à temps complet au 14 février 2020 > adjoints administratif principal de 2ème classe ;
  - Ouverture de 1 poste à temps complet au 1<sup>er</sup> mars 2020 > adjoints administratif principal de 2ème classe ;
  - Ouverture d'un poste à temps complet au 1<sup>er</sup> mars 2020 > Rédacteur territorial.

- Services techniques :
  - Fermeture de 5 postes d'adjoint technique territorial au 29 février 2020 :
    - Un poste à 26h00
    - Un poste à 28h30
    - Un poste à 35h00
    - Un poste à 28h15
    - Un poste à 31h30
  - Ouverture de 5 postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe au 1<sup>er</sup> mars 2020:
    - Un poste à 26h00
    - Un poste à 28h30
    - Un poste à 35h00
    - Un poste à 28h15
    - Un poste à 31h30

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 014/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 16**  
**Votants : 23**

#### OBJET

**BILAN DES MARCHES  
PUBLICS CONCLUS EN 2019.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 JANVIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt, le vingt –sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER  
Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY  
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –  
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MALARDE –.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. THIERY à M. GEX - Mme LICHY à  
Mme COSSART – M. STEIMER à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M.  
FRANÇOIS - Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE - M. VANOT à M.  
MOUGIN - Mme DIEZ à Mme COUDRAY.

**Absents** : M. BEGNESE - M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **1. Commandes publiques** **1.2 Marchés publics**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Le Décret 2016-360 du 25 février 2016 est applicable aux marchés lancés à partir du 1er avril 2016. Il oblige, en son article 107 (ex article 133 du Code des marchés publics), les acheteurs à publier, chaque année, une liste d'informations relatives aux marchés conclus l'année précédente et aux modifications de marchés apportées.

Le conseil municipal prend acte de la liste des marchés publics conclus en 2019, telle qu'elle figure dans le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

## Bilan des marchés conclus en 2019

Objet du marché	Type de procédure	Date de notification	Titulaire	CP du titulaire	Montant du marché € HT	Budget impacté
2019-001 – Canalisation rue des Gadines	MAPA	05/03/19	PRESTINI TP	54300	89 905.00	Budget Eau
2019-002 - Aménagement de l'école du Centre	MAPA	06/06/19	LOT 1 – JOHANN TERRASSEMENT	54120	3 662.10	Budget Ville
		06/06/19	LOT 2 – MENUISERIE PICARD	54370	18 375.80	
		06/06/19	LOT 3 – IDEAL PLAFOND	54500	6 666.64	
		06/06/19	LOT 4 - BATYELEC	88130	11 940.00	
		06/06/19	LOT 5 – MARTIN THIERY	54120	17 254.75	
		06/06/19	LOT 6 – HADOL CARRELAGE	88200	15 928.24	
		06/06/19	LOT 7 – EVRARD	57070	28 305.70	
		06/06/19	LOT 8 – MELLE JEAN LUC	54122	2 819.42	
06/06/19	LOT 9 - SOLEFOR	54000	14 298.16			
2019-003 – clôtures et portails Grands Fins et Brasserie	MAPA	29/10/19	A. KEIP PARCS ET JARDINS	57340	35772.00	Budget Eau
2019-004 – DSP Fourrière automobile	Délégation de service public	17/12/19	GARAGE TANGUY	54120	Selon convention de DSP	Budget Ville

### Marché 2019-002 :

- LOT 1 – VRD
- LOT 2 – Menuiserie
- LOT 3 – Plâtrerie
- LOT 4 – Electricité
- LOT 5 – Plomberie/sanitaires
- LOT 6 – Chape/carrelage
- LOT 7 – Peintures
- LOT 8 – Serrurerie
- LOT 9 – Maçonnerie démolition

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 015/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

#### OBJET

**BILAN DES CESSIONS ET  
ACQUISITIONS DE L'ANNEE  
2019.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 21 JANVIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil vingt, le vingt-sept Janvier, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX**,  
**Maire**.

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER  
Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY  
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –  
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MALARDE –

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. THIERY à M. GEX - Mme LICHY à  
Mme COSSART – M. STEIMER à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M.  
FRANÇOIS - Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE - M. VANOT à M.  
MOUGIN - Mme DIEZ à Mme COUDRAY.

**Absents** : M. BEGNENE - M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

#### 3. Domaine et Patrimoine

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales  
(modifié par la Loi N° 2009-526 du 12 Mai 2009 – art.121) dispose  
que le Conseil Municipal des communes de plus de 2000 habitants,  
délibère chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions  
**effectives** opérées sur leur territoire. Le bilan est annexé au compte  
administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend  
acte du bilan des acquisitions et cessions de l'année 2019 annexé à  
la présente délibération et au compte administratif 2019.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

## LISTE DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE L'ANNEE 2019

### CESSIONS :

ACQUEREUR	SITUATION DU TERRAIN	SUPERFICIE	PRIX DE VENTE
AGES & VIE HABITAT	Rue du Canal	2 595 m <sup>2</sup>	63 000 €
Mme KREMER Nicole	Chemin de Merviller	279 m <sup>2</sup>	279 €
M. CUNY Jean-Louis	Chemin de Merviller	191 m <sup>2</sup>	418€
M. CUNY Michel	Chemin de Merviller	452 m <sup>2</sup>	452 €
M. HANNEZO et Mme HAITE	Chemin de Merviller	380m <sup>2</sup>	380 €
M. et Mme FRAYARD	Allée des Acacias	154 m <sup>2</sup>	918 €
Mme VOUAUX Aurélie	35 Rue de Ménil	132 m <sup>2</sup>	1 000 €
Commune de THIAVILLE- SUR MEURTHE	Parcelles boisées sises sur le territoire de Sainte-Barbe		2 500 €

### ACQUISITION :

VENDEUR	SITUATION DU TERRAIN	SUPERFICIE	MONTANT ACQUISITION
M. et Mme SALICETTI	Rue du Haut la Scie	410 M <sup>2</sup>	2 000 €